

# Madagascar

Madagascar, en forme longue la république de Madagascar, est un pays insulaire de l'océan Indien situé au large des côtes de l'Afrique de l'Est. Le pays couvre une superficie de 587 295 kilomètres carrés et compte 25,57 millions d'habitants. Environ 35 % de la population réside en zone urbaine. La majeure partie de la population vit dans la moitié orientale de l'île avec des concentrations importantes dans les hautes terres du centre et sur la côte est.

La direction de l'Assainissement, qui relève du ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures, est responsable de la gestion des déchets solides (GDS). Les autres institutions impliquées dans la GDS comprennent le ministère de la Santé et le ministère du Développement territorial. Il y a une loi fondamentale sur la GDS, mais il n'y a pas de politique ni de budget national. Le secteur informel participe à la GDS par le biais du recyclage des déchets, mais il n'y a pas de politique spécifique visant à soutenir ce secteur.

## Informations de base

Population*	25,57 millions (2017)
Croissance de la population (% annuel)*	2,7 (2017)
Superficie (kilomètres carrés)*	587 295
PIB (\$ US courants)*	11,50 milliards (2017)
Croissance du PIB (% annuel)*	4,2 (2017)
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ US courants)*	400 (2017)
Principales industries**	Agriculture, tourisme, industrie manufacturière
Monnaie***	1 USD = 3 681,25 MGA (Ariary malgache) (septembre 2019)

Sources : \* Banque mondiale, Madagascar, consulté le 9 avril 2019, <<http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=2&country=MDG>>

\*\* Wikipédia, Madagascar, consulté le 2 août 2018, <<https://en.wikipedia.org/wiki/Madagascar>>

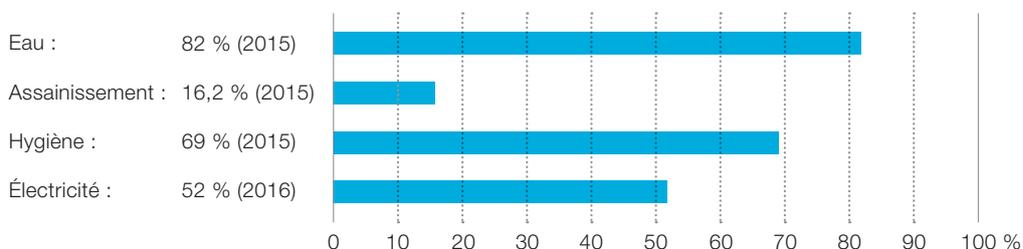
\*\*\* Oanda.com

## Situation actuelle de la gestion des déchets solides (GDS)

Rubrique	Présentation générale
<b>Système juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Code de l'eau (L. 98-029 de janvier 1999).</li><li>● Gestion de l'assainissement urbain et redevances (L. 95-035 de 1995).</li><li>● Charte de l'environnement.</li></ul>
<b>Politique/Plan</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Il n'y a pas de politique sur la GDS.</li></ul>
<b>Système de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● La direction de l'Assainissement, qui relève du ministère de l'Eau, de l'Énergie et des Hydrocarbures, est responsable de la GDS. Les autres institutions impliquées dans la GDS comprennent le ministère de la Santé et le ministère du Développement territorial.</li><li>● Effectif du département de la GDS :<ul style="list-style-type: none"><li>» 5 personnes travaillent dans le département ;</li><li>» 3 personnes ont suivi un cours sur la GDS ou un cours connexe à l'université ;</li><li>» 5 personnes travaillent dans le secteur de la GDS depuis plus de 5 ans.</li></ul></li><li>● Collecte des données sur la GDS : il y a un système pour collecter les données sur la GDS auprès des gouvernements locaux. Le système couvre de nombreuses villes, mais les données ne sont pas collectées fréquemment.</li><li>● Participation du secteur informel : le secteur informel participe à la GDS mais il n'y a pas de politique spécifique pour soutenir ce secteur.</li><li>● Élimination : pas de données sur l'enfouissement sanitaire.</li></ul>
<b>Système financier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Il n'y a pas de budget national pour la GDS.</li><li>● Il y a une taxe relative à la GDS.</li><li>● Il y a une subvention relative à la GDS, pour un service de collecte des déchets dans la capitale.</li></ul>
<b>Soutien des donateurs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Agence française de développement (AFD).</li></ul>

Rubrique	Présentation générale
<b>Améliorations nécessaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Clarification des rôles et responsabilités des départements ministériels (encore vague).</li> <li>● Politique et stratégie sectorielles, Plan de gestion durable.</li> <li>● Création du Fonds national pour l'assainissement.</li> <li>● Éducation citoyenne en matière d'hygiène.</li> </ul>

## Statut de l'accès aux services de base (en zone urbaine)\*



\* La définition des services de base est donnée à la page 1 de l'annexe

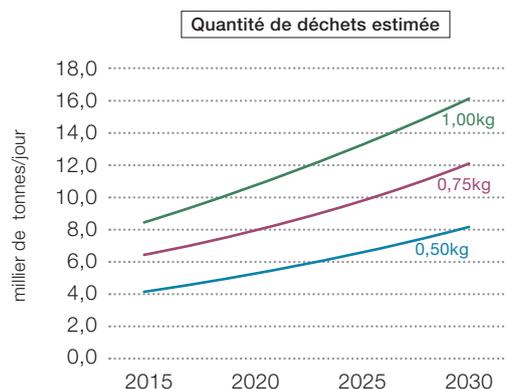
## Quantité de déchets estimée

La quantité future de déchets produits est estimée sur la base de la population urbaine selon trois taux de production de déchets, à savoir 0,5, 0,75 et 1,0 kg/personne/jour.

		unité : millier de personnes			
Population	Année	2015	2020	2025	2030
	Totale	24 234	27 691	31 500	35 592
	Urbaine	8 529	10 670	13 200	16 102

		unité : millier de tonnes/jour			
Quantité de déchets	Taux de production	2015	2020	2025	2030
	0,50 kg/pers./jour	4,3	5,3	6,6	8,1
	0,75 kg/pers./jour	6,4	8,0	9,9	12,1
	1,00 kg/pers./jour	8,5	10,7	13,2	16,1



Quantité de déchets = (Taux de production) x (Population urbaine)

Source pour la Population : United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2018). World Urbanization Prospects : The 2018 Revision, Online Edition. (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2018). Perspectives de l'urbanisation mondiale : révision 2018, édition en ligne.)